

Monsieur Philippe PARINI
Directeur Général des Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Réf. : JYB/LR

Monsieur le Directeur Général,

Par un courrier adressé le 2 mai dernier aux différents responsables administratifs locaux de la Direction Générale des Finances Publiques, dont le Syndicat n'a pas été destinataire, vous avez souligné un certain nombre de dysfonctionnements de l'application Chorus, tout en considérant qu'une partie des problèmes rencontrés serait due « à une appropriation insuffisante par les différents acteurs de la chaîne de dépense des outils et processus. »

Le Syndicat ne peut partager votre analyse qui consiste à faire supporter aux personnels de la Dépense la responsabilité de ces dysfonctionnements, alors que ceux-ci œuvrent quotidiennement pour remplir correctement leur mission malgré des conditions de travail toujours plus difficiles.

La fin d'année 2010 a été marquée par des retards de paiement des fournisseurs de l'État dus à des « bugs » de l'application, soulignés par un retentissement médiatique certain, qui ne relevaient pas de la responsabilité des personnels.

D'ailleurs, le Syndicat constate que les évolutions techniques que vous avez demandées à l'AIFE, comme votre engagement de produire des modes d'emplois détaillés, démontrent que de nombreuses carences de la version V6 de Chorus empêchaient les personnels d'utiliser correctement l'outil.

Par ailleurs, vos préoccupations sur le fonctionnement des Centres de Services Partagés (CSP) et leur capacité à absorber la montée en charge sont d'autant plus surprenantes que ce mode d'organisation est le moyen mis en place par la Direction Générale pour compenser ainsi le manque d'effectifs de la mission. Je vous rappelle que le Syndicat dénonce dans cette conception de la Dépense publique une atteinte au principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable.

.../...

Si le Syndicat est conscient de l'importance stratégique de Chorus, il ne peut laisser considérer que les personnels de la DGFIP seraient responsables et coupables dans cette affaire.

Dans le cadre d'un dialogue social authentique et parce que les agents sont mis en cause, le Syndicat demande que la Direction Générale aborde l'ensemble de ce dossier devant les représentants du personnel lors du prochain Comité Technique Paritaire Central.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean Yves BRUN
Secrétaire Général